



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une organisation renforcée
et de nouveaux moyens
**pour combattre
les dérives sectaires**

20 mai 2021



Marlène Schiappa,

*ministre déléguée auprès du ministre
de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté,*

« Santé, bien-être, mouvements religieux ou apocalyptiques... La crise sanitaire a eu un impact sur les dérives sectaires – en hausse –, des personnes mal intentionnées profitent du moment de flou et de peur dans lequel nous sommes pour manipuler et tirer avantage de personnes vulnérables. Je tiens à alerter le grand public : cela peut tomber sur n'importe qui, vous, moi... C'est pour cela que nous lançons la présence de la Miviludes sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser à ces dangers.

C'est la première fois qu'un portefeuille ministériel prend en charge la lutte contre les dérives sectaires. Nous avons ainsi décidé de renforcer les moyens de la Miviludes, qui est rattachée au Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Nous avons nommé une magistrate, Hanène Romdhane, à sa tête, et installé un conseil d'orientation avec des personnalités engagées, dont Georges Fenech, qui avait dirigé la Miviludes de 2008 à 2012 mais aussi l'AMF et l'Ordre des médecins, avec qui nous travaillons main dans la main. Nous lançons un appel à projets doté d'un million d'euros pour soutenir des actions contre les dérives sectaires, car nous n'oublions pas que ce combat a d'abord été poussé par des élus, des associations et des figures de la société civile, avant que les services de l'État ne structurent cette lutte.

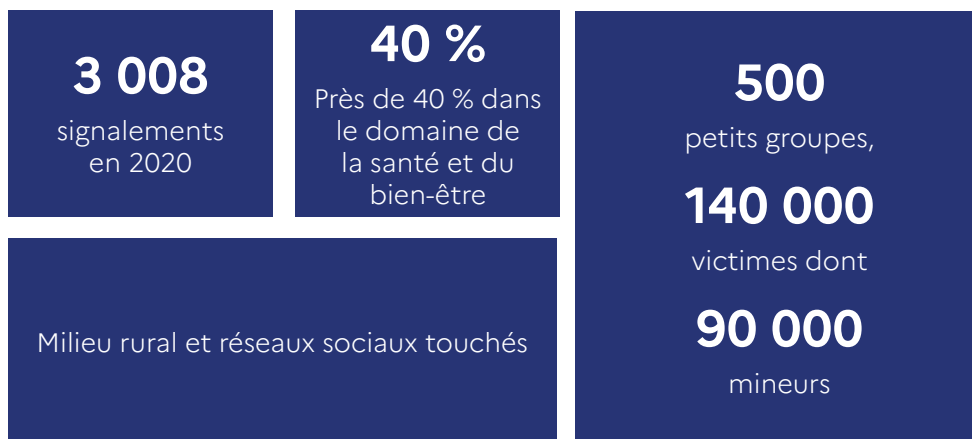
Après avoir mobilisé l'ensemble des préfets, avec Gérald Darmanin, sur le terrain, nous prenons la lutte contre les dérives sectaires à bras-le-corps en déployant des moyens concrets, inédits et forts : une magistrate à la tête de la Miviludes, une coordination avec les services de police et de gendarmerie spécialisés, un appel à projets d'1 million d'euros, une installation d'un conseil d'experts, une mobilisation et formation des agents de l'État sur le terrain... C'est le cœur de mon action pour protéger chaque citoyenne et chaque citoyen ! »

Miviludes : Une nouvelle impulsion dans la lutte contre les dérives sectaires

Depuis quelques années, le phénomène sectaire a fortement évolué rendant impérieux l'adaptation de la conduite de l'action publique préventive et répressive à l'encontre de dérives plus diffuses dans la société avec 40 % d'augmentation des saisines entre 2015 et 2020.

C'est pourquoi, depuis le rattachement en 2020 de la Miviludes au ministère de l'Intérieur, la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, Marlène Schiappa, s'est vu confier la responsabilité de renforcer la politique de lutte contre les dérives sectaires.

En février 2021, le rapport confié par la ministre à la Police et la Gendarmerie nationales ainsi qu'à la Miviludes démontre une hausse des signalements dérives sectaires, à l'aune de la crise sanitaire.



Fort de ce constat, le renforcement de l'action publique par la ministre déléguée à l'encontre de toutes les formes de dérives sectaires s'est illustré immédiatement par :

- la refondation et l'installation du nouveau conseil d'orientation de la Miviludes, composé des représentants des ministères, d'experts, d'associations et d'élus afin d'éclairer l'administration sur ces sujets ;
- la nomination à la tête de la Miviludes d'une magistrate, Hadène Romdhane, auprès du secrétaire général du Comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation afin d'améliorer les signalements en justice ;
- la mobilisation de l'ensemble des préfets via une circulaire afin de sensibiliser et former leurs personnels, de mobiliser les instances locales de pilotage des politiques de sécurité autour de la lutte contre les dérives sectaires et de systématiser les signalements aux autorités judiciaires.

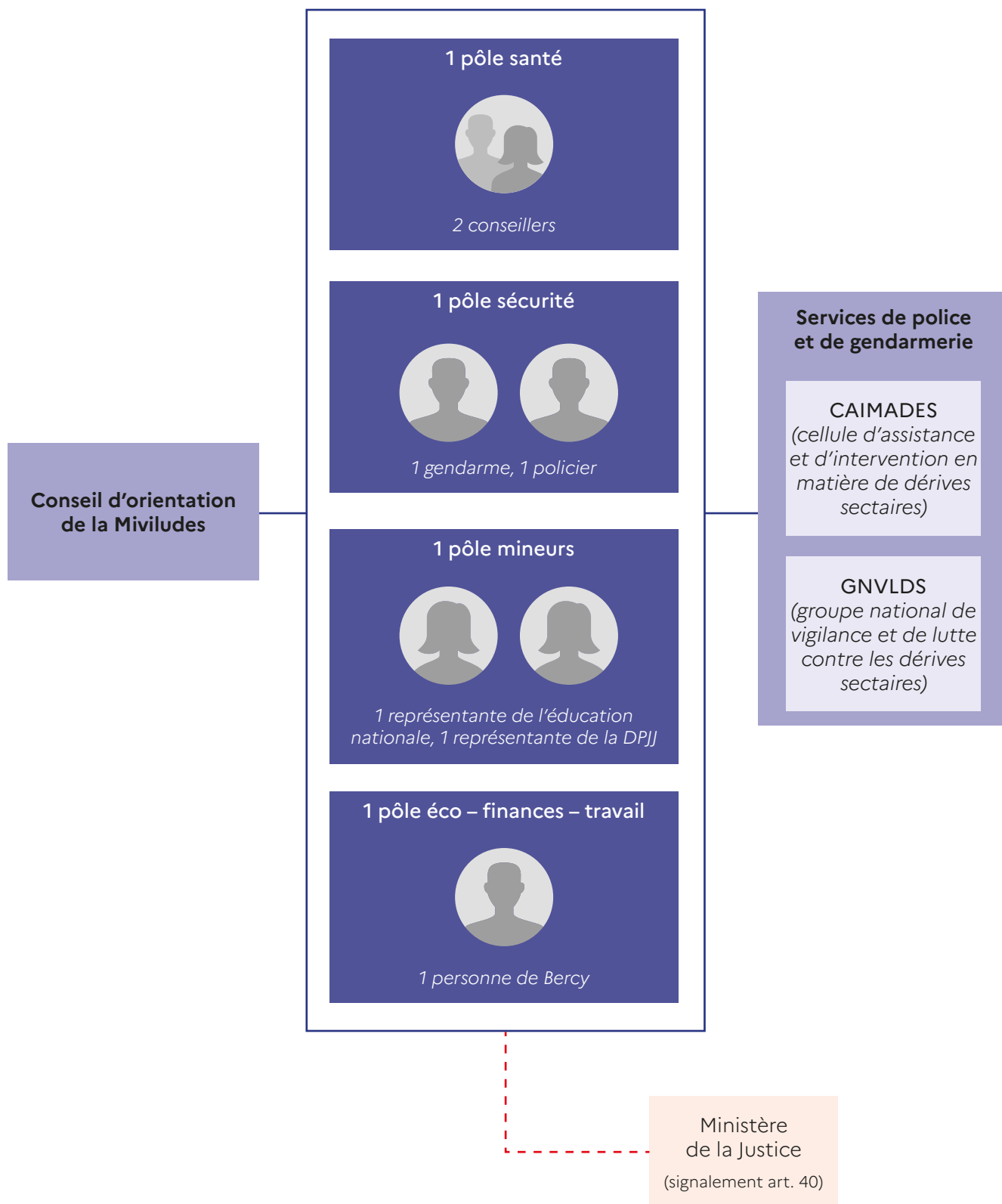
Une nouvelle architecture Miviludes

En avril 2021, Hanène Romdhane a été nommée cheffe de service de la Miviludes auprès du SG-CIPDR qui en assure la présidence. Magistrate, docteure en droit public, elle est déterminée à développer l'action de la Miviludes et à donner une traduction opérationnelle aux travaux menés au sein de l'instance. Sa nomination a pour objectif de rapprocher la Miviludes de la justice et d'améliorer les signalements judiciaires.



« Mon expertise et ma connaissance du milieu judiciaire garantissent ma capacité à porter l'objectif de judiciarisation des dossiers traitant des dérives sectaires ainsi que de développer les relations interministérielles permettant d'optimiser l'action de la Miviludes. »

LA MIVILUDES



Une feuille de route pour protéger les victimes et former les acteurs

La Miviludes aura désormais à charge de poursuivre son travail d'expertise et d'appréhension des phénomènes sectaires en France, notamment au regard des nouvelles formes qu'ils peuvent prendre et de renforcer les liens à la fois avec l'autorité judiciaire – pour améliorer le traitement des affaires – et des services d'enquête spécialisés de Police et de Gendarmerie nationales.

Un véritable parcours de prise en charge des victimes à 360° : de l'accueil et l'accompagnement aux parcours d'accès aux droits en passant par la prise en charge médicale et notamment psychologique des victimes de dérives sectaires.

Former et sensibiliser au repérage des dérives sectaires et des pratiques déviantes les acteurs concernés, notamment dans les territoires, pour mieux les détecter et les combattre. Un réseau territorial à animer.

Sensibiliser et informer le public face aux nouvelles menaces sectaires : l'arrivée de la Miviludes sur les réseaux sociaux !

L'appel à projets national 2021 « Lutte contre les dérives sectaires » : 1 million d'euros aux associations de terrain

**À l'occasion de la première réunion plénière du Comité d'orientation de la Miviludes,
Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté,
lance l'Appel à projets national 2021
« Lutte contre les dérives sectaires »**

Aujourd'hui, le SG-CIPDR sous l'égide de la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, lance pour l'année 2021, un appel à projets national doté d'une enveloppe d'1 million d'euros pour renforcer la lutte contre les dérives sectaires, **soit une multiplication par 10 des moyens alloués aux associations et initiatives de terrain**. Cet appel à projets national a pour but de soutenir les actions permettant de mieux connaître les risques sectaires pour améliorer la prévention, la formation, la détection et rendre plus efficiente l'action des pouvoirs publics, ainsi que la prise en charge des victimes.

CRITÈRES D'ÉGIBILITÉ

Cet appel à projets a pour but de soutenir les actions permettant de mieux connaître les risques sectaires pour améliorer la prévention, la formation, la détection et rendre plus efficaces l'action des pouvoirs publics, ainsi que la prise en charge des victimes.

- Estimation quantitative des dérives sectaires par le recensement et la collecte de données, l'organisation de sondages et l'analyse des éléments recueillis. Il s'agira de comprendre la dynamique de ces phénomènes et d'anticiper les secteurs où elle est susceptible d'investir.
- Enquête de victimation sur les préjudices subis par les victimes et leur entourage. À partir de témoignages, d'études de cas et des décisions de justice, dans un cadre pluridisciplinaire, il s'agira de décrire plus précisément l'ensemble des dommages subis directement par les victimes et indirectement par leur entourage. Cette étude peut inclure l'examen des éléments de personnalité

du prédateur et leur impact sur les victimes. Cette enquête pourra également intégrer l'étude relative à la sortie d'un processus sectaire, qui inclue à la fois les mécanismes qui favorisent cette sortie jusqu'à l'accompagnement des victimes dans un parcours de reconstruction.

- Actions d'information, de sensibilisation et de prévention à destination du public et notamment des personnes les plus vulnérables ou particulièrement ciblées par des groupements sectaires.
- Dispositif d'accompagnement et de prise en charge des victimes (parcours complet de prise en charge de la victime pluridisciplinaire et qui s'inscrit dans la durée).

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le dépôt des dossiers de demande s'effectue en ligne à l'adresse suivante :

aap-miviludes@interieur.gouv.fr avec comme objet « candidature AAP 2021 » et le nom de la structure.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

La Miviludes procédera à l'instruction et à la sélection des projets et proposera le montant de la subvention allouée pour chaque dossier retenu.

Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : 20 mai 2021.
- Dépôt des candidatures à l'adresse mail suivante : aap-miviludes@interieur.gouv.fr pour le 20 juin 2021 dernier délai.
- Commission nationale d'attribution de la Miviludes : entre le 21 juin et le 7 juillet 2021.
- Notification des résultats de l'appel à projets aux lauréats : à compter du 8 juillet 2021.

Un Conseil d'orientation de la Miviludes : experts et personnalités qualifiées afin de mieux combattre les dérives sectaires

Un conseil d'orientation composé d'experts et de personnalités qualifiées est installé en appui de la Miviludes, nous engageons toute la société civile dans ce combat. Le conseil d'orientation réunit à la fois des personnalités de la société civile et des représentants de différentes administrations centrales.

Il sera notamment composé de Georges Fenech, qui avait dirigé la Miviludes de 2008 à 2012 mais aussi des associations d'élus (AMF, ADF) et de l'Ordre des médecins, avec qui nous travaillons main dans la main sur ces sujets majeurs.

Arrêté du 30 mars 2021 portant nomination au Conseil d'orientation de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

En qualité de personnalités qualifiées :

- M^{me} Marie-France HIRIGOYEN, psychiatre et psychothérapeute familiale ;
- M. Georges FENECH, magistrat ;
- M^{me} Joséphine LINDGREN-CESBRON, présidente de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (UNADFI) ;
- M. Francis AUZEVILLE, président du Centre contre les manipulations mentales Roger Ikor (CCMM) ;
- M. Gérald BRONNER, professeur de sociologie à l'Université de Paris ;
- M^{me} Cynthia FLEURY-PERKINS, philosophe et psychanalyste, professeur titulaire de la chaire Humanités et santé au Conservatoire national des arts et métiers ;

- M^{me} Marie-José AUBE-LOTTE, avocate générale, cheffe du service de l'entraide pénale et de la coopération internationale, près de la cour d'appel de Paris ;
- M. Éric DELEMAR, Défenseur des enfants, adjoint de la Défenseure des droits ;
- M. Philippe Jean PARQUET, professeur de psychiatrie ;
- M. Axel KAHN, président de la Fédération Ligue contre le cancer.

En qualité de représentants de l'administration :

- Le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant ;
- Le directeur des affaires criminelles et des grâces ou son représentant ;
- Le directeur national des enquêtes fiscales ou son représentant ;
- Le secrétaire général des ministères sociaux ou son représentant ;
- Le directeur général de la Police nationale ou son représentant ;
- Le directeur général de la Gendarmerie nationale ou son représentant.

En qualité de représentants des élus :

- Un membre de l'Association des Maires de France ;
- Un membre de l'Association des Départements de France.

Les thématiques de réflexion du Conseil d'Orientation :

- La prise en charge des victimes de dérives sectaires en vue d'un projet d'organisation de prise en charge globale et ciblée, permettant une meilleure articulation entre les associations et les services de l'État.
- L'évolution de l'article 223-15-2 du code pénal dans un sens allant vers plus de lisibilité de l'incrimination pour les enquêteurs et les magistrats.
- Une réflexion sur la pertinence de la définition de la dérive sectaire et des critères d'évaluation du risque au regard des évolutions apportées, notamment par le développement d'Internet et des réseaux sociaux.
- Une étude des points communs et des différences entre les nouvelles dérives émergentes et le phénomène sectaire : survivalisme, collapsologie, complotisme...